

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

**RAPPORT  
ATELIER SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE, D'INSPECTION  
ET D'HOMOLOGATION (ARTICLE 8 ET ANNEXE C  
DE L'ACCORD SPS)  
LUNDI 9 JUILLET ET MARDI 10 JUILLET 2018  
OMC, CENTRE WILLIAM RAPPARD, GENÈVE**

NOTE DU SECRÉTARIAT<sup>1</sup>

Le Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce a tenu un atelier sur les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation SPS à Genève (Suisse), les 9 et 10 juillet 2018.

L'OMC a financé, avec l'aide du Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement (FGASPDD), la participation à l'atelier de 32 fonctionnaires gouvernementaux de pays en développement Membres et observateurs.<sup>2</sup> Les participants parrainés ont été choisis parmi 249 demandes. L'OMC a en outre pris en charge la participation de quatre intervenants extérieurs. Plus de 150 personnes ont participé à cet atelier, qui a réuni des délégués en poste à Genève et dans les capitales, ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales.

Les Membres ont été invités à plusieurs stades à formuler des observations sur le programme et à présenter les noms d'intervenants, et leurs propositions et suggestions ont été prises en compte dans l'élaboration du programme. Le programme final de l'atelier figure dans le document G/SPS/GEN/1613/Rev.2, et les exposés peuvent être consultés sur le portail SPS [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/sps\\_f/workshop910718\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/workshop910718_f.htm).

## **1 OBJECTIF DE L'ATELIER**

1.1. L'objectif de l'atelier était de réunir des fonctionnaires responsables de la mise en œuvre de l'Accord SPS, ainsi que les organismes internationaux de normalisation pertinents et d'autres organisations internationales, pour une discussion et un partage d'expériences sur les règles et les orientations internationales relatives aux procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation SPS et sur leur mise en œuvre et leur application au niveau national. Plus précisément, l'atelier a offert l'occasion:

- d'échanger des renseignements sur les expériences des Membres (difficultés, meilleures pratiques, enseignements tirés) concernant les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation SPS;
- de passer en revue les dispositions pertinentes de l'Accord SPS – article 8 et Annexe C – ainsi que la jurisprudence et les discussions au Comité SPS à ce sujet;
- d'examiner en quoi l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges s'applique aux procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation SPS et de discuter des initiatives internationales en matière de facilitation des échanges; et
- d'informer les participants des travaux en cours au Codex, à l'OIE et à la CIPV.

---

<sup>1</sup> Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

<sup>2</sup> Depuis 2016, les participants aux ateliers financés par l'OMC ne bénéficient plus d'un parrainage pour participer également aux réunions du Comité SPS, en plus des ateliers.

## 2 APERÇU GÉNÉRAL DE L'ATELIER

2.1. Pendant les deux journées de l'atelier, les participants ont entendu des exposés détaillés et ont eu des discussions sur la mise en œuvre par les Membres de l'article 8 et de l'Annexe C de l'Accord SPS, afin de mettre en évidence des moyens de faciliter un commerce sûr grâce à des contrôles SPS simplifiés et efficaces. Les points forts ont été les suivants:

- les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation ne devraient pas entraîner de retards, de coûts et d'incertitudes non nécessaires, car les organismes SPS veillent à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à la santé des animaux et à la préservation des végétaux;
- les Membres sont encouragés à utiliser les normes internationales (Codex, OIE et CIPV), à améliorer la transparence, à simplifier les processus SPS et à appliquer des approches fondées sur le risque;
- l'automatisation et les techniques modernes (certification électronique, guichets uniques, modèles prédictifs automatisés, etc.) associées à la modernisation de la réglementation peuvent, dans une large mesure, accélérer les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation SPS et en améliorer l'intégrité et l'efficacité;
- le dialogue entre les organismes SPS et avec les douanes au niveau national est essentiel pour favoriser les synergies. Les organismes SPS devraient faire partie des comités nationaux de facilitation des échanges; et
- les contrôles à la frontière sont aussi efficaces que leur maillon le plus faible. Traditionnellement, il y a eu plus d'investissements dans les bureaux de douane que dans les organismes SPS, et il est crucial d'optimiser les ressources disponibles pour développer les capacités SPS.

## 3 SÉANCES DE L'ATELIER

### 3.1 Aperçu du cadre international (séance 1)

3.1. **La première séance** a donné un aperçu des règles et directives internationales applicables aux procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation SPS. **M. Rolando Alcalá**, du Secrétariat de l'OMC, a présenté les dispositions pertinentes de l'Accord SPS – article 8 et Annexe C – ainsi que la jurisprudence en la matière. Les participants ont été informés que toutes procédures visant à vérifier et à assurer le respect des mesures SPS – telles que les procédures d'échantillonnage, d'essai et de certification – étaient visées par l'Annexe C. Se référant aux dispositions pertinentes et aux interprétations des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel, l'intervenant a expliqué que les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation SPS ne devaient pas nécessairement être longues, lourdes ou coûteuses ni discriminatoires à l'encontre des importations. Les participants ont formulé de nombreuses observations sur les dispositions et la jurisprudence concernées et se sont dits particulièrement intéressés par la poursuite des échanges sur les retards injustifiés.

3.2. Ensuite, **M. Darlan Marti**, également du Secrétariat de l'OMC, a expliqué les liens et la complémentarité entre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) et l'Accord SPS dans le domaine des procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation. Ces liens et ces complémentarités se trouvaient, entre autres, dans les dispositions de l'AFE relatives à la transparence, aux procédures d'essai et aux redevances et impositions imposées à l'occasion de l'importation et de l'exportation. L'intervenant a souligné que les procédures de facilitation à la frontière prévues dans l'AFE ne compromettaient pas le droit des Membres d'appliquer les mesures nécessaires à la protection de la santé des personnes et des animaux et à la préservation des végétaux conformément à l'Accord SPS.

3.3. La séance s'est poursuivie avec des exposés présentés par le Codex, l'OIE et la CIPV décrivant leurs travaux respectifs. **M. Patrick Sekitoleko** (Codex) a expliqué que la plupart des travaux dans ce domaine avaient lieu au Comité du Codex sur les systèmes de certification et d'inspection des importations et des exportations alimentaires (CCFICS), qui élaborait des orientations relatives aux systèmes de contrôle des produits alimentaires ainsi qu'à leur surveillance, à leur homologation, à leur inspection et à leur certification. L'intervenant a évoqué les enjeux naissants et les futures orientations des travaux du CCFICS – par exemple, l'accent mis davantage sur les contrôles de l'intégrité et de l'authenticité des produits alimentaires – et a invité les Membres à informer le Codex,

avant la réunion suivante du CCFICS prévue pour octobre 2018, de toute question qu'ils souhaiteraient inclure dans le document de travail du Comité sur les enjeux naissants.

3.4. **Mme Ann Backhouse** (OIE) a expliqué que les principales normes relatives à la santé animale en rapport avec les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation figuraient dans la section 5 du Code sanitaire pour les animaux terrestres et du Code sanitaire pour les animaux aquatiques, qui traitait des mesures commerciales, des procédures d'importation et d'exportation et de la certification vétérinaire. Outre les normes horizontales susmentionnées, les normes (verticales) spécifiques de l'OIE concernant les maladies étaient également prises en compte de façon courante dans les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation, fournissant des orientations sur les procédures en matière d'essais diagnostiques et d'inspection, entre autres choses. L'intervenante a également présenté les travaux de l'OIE visant à identifier et traiter les difficultés rencontrées par les pays pour mettre en œuvre les normes, et notamment l'Observatoire de l'OIE, un projet en cours destiné à suivre la mise en œuvre des normes de l'OIE.

3.5. **Mme Ketevan Lomsadze** (CIPV) a présenté les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), qui contenaient des orientations sur les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation phytosanitaires. Elle a décrit les NIMP qui concernaient les systèmes de certification à l'exportation et la réglementation des expéditions en transit, ainsi que les guides d'application qui s'y rapportaient. Elle a également parlé des NIMP en cours d'élaboration, notamment celle qui autorise les entités autres que les ONPV à effectuer certaines actions phytosanitaires telles que l'inspection, l'essai, la surveillance et le traitement. Interrogés au sujet de la coexistence entre les organismes internationaux de normalisation et les normes privées, les intervenants ont précisé que leurs organisations collaboraient étroitement avec les parties prenantes pour réduire les doubles emplois et les coûts.

### 3.2 La raison d'être de l'Annexe C (séance 2)

3.6. **La deuxième séance** de l'atelier a donné un aperçu des discussions passées du Comité sur les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation et a mis en relief les raisons qui justifiaient, d'un point de vue économique, de renforcer la mise en œuvre de l'Annexe C pour réduire les coûts des transactions commerciales. **Mme Hanna Vitikkala**, du Secrétariat de l'OMC, a présenté succinctement les problèmes commerciaux spécifiques, les notifications et les discussions du Comité sur l'Annexe C de l'Accord SPS, et **M. Erich Kieck**, du Groupe de la Banque mondiale, a fait part des analyses de la Banque destinées à mesurer les avantages résultant de la mise en œuvre de l'AFE. M. Kieck s'est référé à la méthodologie de la Banque concernant le commerce transfrontalier et à son rapport Doing Business, qui enregistrait les délais et les coûts associés aux marchandises échangées. Il a dit que les améliorations dans les domaines des formalités, de la disponibilité des informations relatives au commerce et de la possibilité de demander des décisions anticipées – mesures destinées à renforcer la certitude et la prévisibilité – semblaient être celles qui généraient le plus d'économies.

### 3.3 Mise en œuvre de l'Annexe C (séance 3)

3.7. **La troisième séance** était destinée à recenser les bonnes pratiques en matière d'application des procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation SPS, en vue de faciliter un commerce sûr. Elle comportait la présentation d'enseignements tirés des initiatives de développement des capacités SPS ainsi que d'expériences pratiques émanant des pays développés et des pays en développement Membres. **Mme Martha Byanyima**, du Secrétariat du COMESA, a présenté une étude de cas, extraite d'un projet financé par le STDF, qui évaluait les coûts des prescriptions en matière de contrôle, d'inspection et d'homologations SPS applicables aux exportations de lait UHT d'Ouganda vers le Kenya. Tout en reconnaissant que des difficultés subsistaient (par exemple des retards et la méconnaissance des procédures parmi les commerçants), l'intervenante a relevé des possibilités de promouvoir un commerce sûr et efficace, notamment la collaboration interorganisations, la synchronisation des horaires de travail entre les organismes présents aux frontières ou l'utilisation de moyens facilement accessibles tels que les bureaux ou les dépliants d'information commerciale pour informer les petits commerçants au sujet des contrôles SPS.

3.8. **Mme Marlynne Hopper**, du Secrétariat du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), a décrit les travaux de recherche régionaux réalisés à la demande du STDF pour évaluer l'application pratique des contrôles et des inspections SPS dans

certaines pays d'Asie du Sud-Est et d'Afrique australe. Les obstacles de procédure tels que les prescriptions excessives en matière de documentation ou les inspections multiples subsistaient, mais les recherches avaient aussi permis de mieux comprendre les liens entre les mesures SPS et la facilitation des échanges, ainsi que d'identifier des possibilités gagnant-gagnant de faciliter un commerce sûr en améliorant la transparence ou en utilisant des approches fondées sur le risque. Le film du STDF "Solutions pour la sécurité du commerce" décrivait les procédures de contrôle à la frontière mises en place en Argentine, au Chili, en Colombie et au Pérou pour faciliter les échanges tout en maintenant une protection SPS efficace. **Mme Andrea Bravo** (Argentine) et **Mme Alejandra Estrada** (Chili) ont donné aux participants des renseignements actualisés sur un arrangement de coopération à la frontière entre leurs pays, décrit dans le film.

3.9. Dans la deuxième partie de cette séance, plusieurs Membres ont fait part de leur expérience concernant la mise en œuvre de l'article 8 et de l'Annexe C de l'Accord SPS. **M. John Mc Evoy** a présenté les audits systémiques de l'UE destinés à évaluer les résultats des autorités compétentes à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE s'agissant de l'application des règles européennes. Du fait qu'elle était concentrée sur les systèmes de contrôle plutôt que sur les installations/établissements individuels, l'approche de l'audit systémique avait un effet positif sur les résultats des autorités compétentes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne en augmentant les gains d'efficacité, la transparence et la confiance des consommateurs (le programme de travail et les rapports relatifs aux audits étaient disponibles en ligne).

3.10. **Mme Mara Burr** a présenté un exposé sur PREDICT, un outil de contrôle des importations fondé sur le risque employé par l'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA) des États-Unis. Ce système facilitait le contrôle et le ciblage des importations grâce à l'exploration de données et au renseignement de sources ouvertes et réalisait des examens automatisés des prescriptions administratives et réglementaires. Il attribuait une note de risque aux expéditions, facilitant ainsi la mainlevée automatisée des marchandises non infractionnelles et laissant aux inspecteurs à la frontière plus de temps pour évaluer les produits à risque.

3.11. **M. Linye Cong** a donné aux participants des renseignements actualisés sur les réformes récentes de la Chine visant les systèmes d'inspection et de contrôle des importations de produits alimentaires, qui avaient été centralisés au sein de l'administration générale des douanes du pays. La Chine gérait un volume croissant d'importations de produits alimentaires et agricoles, tout en simplifiant les inspections et l'échantillonnage en laboratoire, ce qui permettait une mainlevée rapide des marchandises.

3.12. Le lendemain, **M. Fred Gorrell** a présenté un exposé sur la modernisation par le Canada de son approche en matière d'inspection SPS grâce à des modèles d'évaluation des risques reposant sur des bases de données et des algorithmes mathématiques qui assignaient un profil de risque préliminaire aux établissements/expéditions. Ce système prenait en charge la répartition des ressources et l'établissement de priorités, permettant aux inspecteurs de faire face à une situation de plus en plus complexe marquée par l'évolution des produits alimentaires et agricoles et des chaînes d'approvisionnement mondiales.

3.13. **Mme Tugba Adiguzel Kargin** a décrit le système d'inspection de la Turquie pour les animaux et les produits animaux. Elle a présenté le cadre législatif et réglementaire de son pays et a expliqué les conditions à remplir pour figurer sur la liste de pays et d'établissements autorisés à exporter des animaux et des produits animaux ainsi que les prescriptions connexes en matière de documentation. **M. Kenneth Msiska** (Zambie) a mentionné un accord de collaboration aux termes duquel l'ONPV déléguait aux douanes le contrôle des documents phytosanitaires. Les fonctionnaires des douanes formés dans les domaines des certificats phytosanitaires, des permis d'importation de végétaux, des certificats de fumigation, etc., savaient quelles expéditions pouvaient franchir la frontière sans certificat conformément à la NIMP 32 et avaient des spécimens de signature des ONPV des pays exportateurs pour faciliter le contrôle des documents. La délégation de pouvoirs de l'ONPV, associée à des inspections conjointes et à une collaboration efficace avec les autres organismes présents aux frontières, avait permis de raccourcir les délais de dédouanement tout en maintenant un niveau approprié de contrôle phytosanitaire.

3.14. **Mme Delilah Cabb Ayala** a présenté la législation et la réglementation du Belize relatives aux contrôles, aux inspections et aux homologations SPS. Elle a aussi appelé l'attention des participants sur les systèmes de certification par tierce partie que rencontraient les exportateurs béliziens de produits agricoles, faisant observer que les frais d'adhésion à ces systèmes ainsi que

les questions connexes de transparence et de communication présentaient toujours des problèmes non résolus. L'intervenante a demandé des travaux plus approfondis pour déterminer comment faire coexister au mieux les systèmes de certification par tierce partie et les systèmes de contrôle officiels sans marginaliser les autorités compétentes dans les pays exportateurs.

### 3.4 L'Annexe C dans le monde numérique (séance 4)

3.15. **La quatrième séance** a été consacrée à la certification SPS électronique. **Mme Ketevan Lomsadze** a rendu compte de l'avancement du projet ePhyto de la CIPV destiné à faciliter un commerce sûr et à réduire les coûts de transaction grâce à un nouveau système électronique d'échange de certificats phytosanitaires. La phase pilote de mise en place de ce système – appelé "plate-forme" – avait pris fin en mars 2018, et l'adhésion au système était ouverte à toutes les parties contractantes de la CIPV. Les pays en développement qui n'avaient pas leur propre système pouvaient bénéficier d'un système générique standard ("système national générique" ou GeNs) pour échanger des certificats phytosanitaires électroniques. Le développement du GeNs s'était achevé en juillet 2018, et une phase pilote devait en principe commencer en septembre 2018. Mme Lomsadze a constaté, ainsi que plusieurs intervenants et participants, les avantages importants qui résultaient de la certification électronique, par exemple les gains d'efficacité au niveau national, une meilleure sécurité et un dédouanement accéléré des marchandises.

3.16. **Mme Rosine Uwamariya**, de la CNUCED, a présenté le portail électronique du Rwanda lancé en 2015 pour traiter les permis d'importation et d'exportation et les certificats SPS. Elle a expliqué comment les commerçants et les autorités compétentes communiquaient et échangeaient des documents au moyen du portail, ce qui créait des gains d'efficacité et améliorait la prévisibilité. Elle a aussi expliqué comment le portail électronique transmettait automatiquement des renseignements sur les certificats homologués au guichet unique électronique du pays, qui reposait sur le SYDONIA, un système intégré de gestion des douanes mis au point par la CNUCED.

3.17. **M. Patrick Sekitoleko** et **Mme Ann Backhouse** ont donné brièvement des renseignements actualisés sur les travaux de leurs organisations respectives dans le domaine de la certification électronique. M. Sekitoleko a expliqué que le CCFICS travaillait depuis 2017 sur une note d'orientation relative à la certification électronique, dont le projet de texte proposé serait disponible en septembre 2018 pour la formulation d'observations sur le site Web du CCFICS<sup>24</sup>. Mme Backhouse a donné des renseignements actualisés sur un projet en cours du STDF mis en œuvre par l'OIE, destiné à évaluer l'utilisation de la certification électronique pour le commerce international des animaux et des produits animaux et à aider les pays en développement à mieux pratiquer ce commerce en facilitant leur compréhension de la certification vétérinaire électronique et de sa mise en œuvre.

3.18. Trois exposés ont également été présentés pour décrire la mise en œuvre de systèmes de certification électronique au niveau national. Premièrement, **M. Jay Mitchell** a rendu compte de l'expérience des États-Unis dans la mise en œuvre de certificats phytosanitaires électroniques. Il a présenté le système de délivrance et de suivi des certificats phytosanitaires (PCIT) disponible sur le Web, qui permettait de suivre l'inspection des produits agricoles et de certifier la conformité avec les normes des pays importateurs en matière de préservation des végétaux. Il a fait observer qu'un système de certification électronique fonctionnant bien exigeait une solide infrastructure sur le plan à la fois phytosanitaire et technique. Une coopération interorganisations efficace, une volonté politique et un financement durable étaient également indispensables.

3.19. **Mme Claudia Dantas** (Brésil) a expliqué le système en partie électronique de présentation de documents et de certification sanitaire et phytosanitaire de son pays. Un projet lancé en 2018 pour créer une plate-forme de délivrance et d'échange de certificats électroniques servait de tremplin pour parvenir à des échanges de certificats entièrement électroniques d'ici à 2021, pour lesquels le Brésil consultait déjà ses partenaires commerciaux.

3.20. **M. Philippe Loopuyt** a présenté l'expérience de l'UE en matière de certification électronique. Il a parlé des signatures électroniques requises pour valider les échanges de documents électroniques et de leur mise en œuvre dans le système de certification en ligne TRACES de l'UE. La signature électronique pour les certificats phytosanitaires et les documents d'entrée dans l'UE était disponible depuis 2018, et il était prévu qu'elle le soit d'ici au plus tard en juillet 2019 pour les certificats vétérinaires.

3.21. Tous les intervenants de la séance ont souligné les avantages de la certification électronique comme la réduction des coûts, une sécurité renforcée et un dédouanement accéléré des marchandises. Les besoins des pays en développement en matière d'assistance technique ont été reconnus, et le projet ePhyto de la CIPV a été largement salué. Les participants ont exprimé un vif intérêt pour la certification électronique, et plusieurs intervenants se sont enquis des possibilités d'intégrer les certificats SPS pour la santé animale et la préservation des végétaux.

### **3.5 Possibilités de mobilisation de ressources pour le renforcement des capacités SPS afin de soutenir la mise en œuvre de l'Annexe C (séance 5)**

3.22. L'atelier s'est achevé avec une table ronde animée par **M. Melvin Spreij** (STDF), au cours de laquelle **M. Erich Kieck** (Groupe de la Banque mondiale), **Mme Pamela Ugaz** (CNUCED), **M. Pierre Bonthonneau** (Centre du commerce international), **Mme Milena Budimirović** (Organisation mondiale des douanes) et **Mme Sheri Rosenow** (OMC) ont débattu des programmes en cours de leurs organisations en matière de renforcement des capacités. Les participants ont mentionné des synergies entre le domaine SPS et la facilitation des échanges, soulignant les possibilités de mobiliser des ressources disponibles pour la facilitation des échanges afin de renforcer la mise en œuvre de l'Annexe C, pour autant que les organismes SPS soient intégrés comme il convient dans les travaux sur la facilitation des échanges et la détermination des priorités nationales. Parmi ces ressources figuraient le programme de soutien pour la facilitation des échanges du Groupe de la Banque mondiale, le programme pour le renforcement des comités nationaux de la facilitation des échanges de la CNUCED, le programme pour la facilitation des échanges et l'amélioration de la qualité aux fins du commerce de l'ITC, le programme Mercator de l'OMD et le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Les intervenants sont convenus qu'une coordination efficace entre les différentes initiatives était essentielle, de même qu'un partage clair des responsabilités entre les partenaires de développement et les bénéficiaires.

3.23. **Mme Delilah Cabb Ayala** et **Mme Martha Byanyima** ont résumé la première et la deuxième journée de l'atelier, et le Président sortant, **M. Marcial Espinola**, a conclu l'atelier et remercié les participants pour leurs discussions actives et fructueuses.

---